



Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par Mme Marine COURTLY

☎ 03.89.12.48.06

Courriel : marine.courty@ch-colmar.fr

NOTE D'INFORMATION

Objet : Promotions de grade au choix

Madame, Monsieur,

~~Comme chaque année, un dispositif d'avancement de grade est ouvert pour les agents~~
promouvables ayant annoncé leur intention ferme de partir à la retraite.

Dans ce cas, l'attribution potentielle d'un poste au titre de l'avancement de grade n'est possible que dans la mesure où cet avancement permettrait aux agents de bénéficier d'une pension de retraite revalorisée.

Cette revalorisation est soumise à plusieurs conditions dont la nécessité d'un départ entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2026, la réglementation actuelle imposant le calcul de la pension sur la base des six derniers mois de traitement (hors primes) et les nominations intervenant avec une date d'effet au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Il est précisé que l'examen de la candidature, à ce titre, ne présage pas de la nomination au grade supérieur.

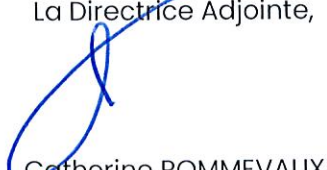
Si vous remplissez les conditions énoncées ci-dessus, vous êtes invités à formuler votre demande :

avant le 19 décembre 2025

par courrier à la Direction des Ressources Humaines, en précisant votre date de départ en retraite.

Madame Marine COURTLY (Responsable de la gestion des carrières – Poste 24806) est à votre disposition pour vous renseigner dans cette démarche.

Le Directeur des Hôpitaux Civils,
Pour le Directeur et par Délévation,
La Directrice Adjointe,


Catherine ROMMEVAUX